



HAL
open science

Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville

Vivien Barrière

► **To cite this version:**

Vivien Barrière. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville. n°609, Dossier : Les enceintes urbaines en Gaule, 2022, p. 26-39. hal-03657369

HAL Id: hal-03657369

<https://hal.science/hal-03657369>

Submitted on 29 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

p. 26-27

Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville

De nombreuses villes de Gaule romaine se sont dotées de remparts afin d'assurer leur protection ou manifester leur puissance. S'il est difficile de les dater avec précision, les vestiges qui sont parvenus jusqu'à nous, souvent englobés dans des constructions plus récentes, permettent d'en savoir plus sur les conditions de leur réalisation. *Archéologia* vous propose un vaste panorama de ces majestueuses constructions.

Par Vivien Barrière, maître de conférences en histoire et archéologie, CY Cergy Paris Université, UMR 9022 HERITAGES



Porte de Saint André à Autun / Augustodunum : la voie passait sous les deux passages centraux et les trottoirs sous les passages latéraux. Seule l'une des deux tours de flanquement est partiellement conservée. © V. Barrière

p. 28-29

D'une enceinte à l'autre : les remparts du second Âge du fer

La "civilisation des *oppida*" désigne un phénomène assez récent en Europe centrale et occidentale qui est contemporain des contacts avec Rome et qui débute dans le dernier tiers du II^e s. av. J.-C. Ce que César appelle un *oppidum* est une agglomération fortifiée de plusieurs dizaines d'hectares qui

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

est souvent la capitale d'un peuple mais le terme peut aussi désigner une ville ouverte. À quoi ressemblaient les remparts gaulois avant la conquête romaine ?

Les spécialistes de l'époque laténienne¹ distinguent deux grandes familles de remparts : le type *murus gallicus* et le rempart type "Fécamp". Fréquent en Bretagne insulaire et au nord de la Seine, ce dernier type est également bien attesté chez les Bituriges, notamment à Châteaumeillant (Cher) : il y est constitué d'un très large talus massif de plus de 10 m de haut et de plus de 30 m de large, précédé d'un fossé à fond plat de 45 m de large partiellement inondé par le détournement des rivières voisines. Ce dispositif nouveau est érigé, probablement dans l'urgence, autour des années 50 av. J.-C. en remplacement d'un rempart à poutrage de bois construit entre 100 et 80 av. J.-C. Sophie Krausz souligne que la profondeur et la configuration de ce dispositif taluté sont propres à empêcher l'emploi des tours de sièges romaines et à éloigner les pièces d'artillerie.

Le *murus gallicus* et ses variantes : pierre, terre et bois

On appelle ainsi un rempart en terre dont l'armature est constituée d'un entrecroisement de poutres de bois liées entre elles par de longs clous de fer et dont le parement est constitué de pierres. César a décrit le rempart de l'oppidum biturige d'*Avaricum* qui correspond à ce type : "Tous les murs gaulois ont à peu près cette configuration : on pose au sol, sur toute la longueur du mur, des poutres perpendiculaires, à un intervalle régulier de 60 cm. On les relie les unes aux autres à l'intérieur et on les recouvre d'une grande quantité de terre. Le parement est formé de gros blocs encastrés dans les intervalles dont nous venons de parler. (...) Ce type d'ouvrage n'est pas vilain à voir avec cette alternance de bois et de pierres, qui respecte un rythme régulier, avec des lignes droites. D'autre part, il est très pratique et très efficace pour défendre les villes, vu que la pierre résiste au feu et que le bois amortit le choc des béliers²".

Absents en Gaule Transalpine, les exemples de *murus gallicus* sont nombreux en Gaule Chevelue : Argentomagus, Murcens, Lyon, Bibracte, Vertault, Besançon, le Titelberg, Naix-aux-Forges, le mont Vully, Metz, etc. En réalité, derrière l'appellation englobante de "mur gaulois" attribué par César, se cachent plusieurs variantes de fortifications utilisant une armature de bois pour contenir un rempart de terre parementé de pierres, par exemple les remparts à poteaux frontaux verticaux que l'on trouve plutôt à l'est de la Celtique, comme sur le mont Vully.

Les remparts de la Gaule du sud : un autre monde

Pour le sud de la Gaule, la situation et la chronologie des sites fortifiés diffèrent du reste de la Celtique : non seulement le *murus gallicus* n'y est pas attesté mais plusieurs sites fortifiés de Celtique méditerranéenne remontent au premier Âge du fer, parfois au VI^e s. av. J.-C., et perdurent jusqu'à la fin de l'Âge du fer (comme Ensérune), voire très au-delà (comme Nîmes ou Béziers).

L'oppidum de Saint-Blaise, près de Fos-sur-Mer, chez les Ségobriges, profite visiblement de la proximité de Massalia qui reconstruit entièrement ses murs en calcaire rose local au milieu du II^e s. : alors que l'agglomération gauloise possédait un rempart dès le premier Âge du fer, elle se dote d'une nouvelle muraille en pierre de taille avec des tours quadrangulaires à la grecque – un rempart encore inachevé lorsque les Romains prennent l'oppidum vers 125 av. J.-C. Comme le précédent, ce rempart se conforme à la topographie naturelle des lieux. Abandonné durant la période romaine, le site de Saint-

¹ La période de La Tène qui tire son nom d'un site suisse en bordure du lac de Neuchâtel correspond au second Âge du fer (entre 450 et 25 av. J.-C.).

² César, *Guerre des Gaules*, VII, 23.

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Blaise / *Ugium* renaît dans la deuxième moitié du V^e s. et l'agglomération se dote d'un rempart monumental et de tours au début du VI^e s.

La transition du rempart gaulois au rempart-gallo-romain

Nîmes présente à l'inverse un cas de continuité d'occupation. Encore mal connu, un habitat fortifié est attesté près de la source de la Fontaine et sur le Mont Cavalier avant qu'à la fin du III^e s. av. J.-C. une tour monumentale en pierres sèches ne soit érigée par les Volques à son sommet : c'est cette tour de 18 m de haut qui servira de noyau à sa version romaine, deux fois plus grande, connue sous le nom de Tour Magne. Le rempart nîmois du second Âge du fer, bâti en pierres sèches et précédé de deux fossés parallèles, pourrait englober 30 ha, bien plus que la moyenne des autres oppida du Languedoc oriental (entre 6 et 8 ha) – un nombre à mettre en relation avec les 220 ha de l'enceinte accordée par Auguste qui place Nîmes parmi les plus grandes agglomérations de Gaule.

Contrairement à Nîmes, on s'est aperçu à Lyon que le rempart maçonné d'époque augustéenne se conformait au tracé du *murus gallicus* antérieur autour du plateau de Fourvière. Dans d'autres cas, l'oppidum est abandonné quelques décennies après la conquête, comme c'est le cas pour les Volques Tectosages qui se déplacent de 7 km, pour les Éduens avec le transfert de l'oppidum de Bibracte vers le plateau d'Autun ou pour les Volques de Nages (Gard) qui quittent un oppidum dont le rempart avait été trois fois réaménagé au cours du second Âge du fer pour s'installer à Nîmes.

Le déplacement le plus singulier est sans doute celui de l'oppidum du mont Vully, situé sur les rives nord du lac de Morat. Ce site de 50 ha était entouré d'un rempart en terre, pierre et bois précédé d'un vaste fossé – un rempart incendié dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. Après l'échec du projet de migration des Helvètes en direction de la façade atlantique en 58 av. J.-C., les survivants reviennent s'installer sur la rive sud du lac de Morat, à l'emplacement d'Avenches.



Restitution du rempart à poutrage vertical du mont Vully. On lui connaît également une porte à tenaille, datée de la fin du II^e s. av. J.-C. et flanquée de deux tours à 30 m de distance. DR

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Oppidum_Mont_Vully_03.jpg

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.



Tronçon du rempart et des tours de l'oppidum de Nages (Gard) construit vers 250 av. J.-C. DR https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Oppidum_de_Nages?uselang=fr#/media/File:Nages_Oppidum_4004.JPG



Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Au sommet du mont Cavalier, au point le plus haut de *Nemausus*, la Tour Magne recouvre la tour de guet en pierres sèches de l'enceinte protohistorique des Volques. DR

https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Tour_Magne?uselang=fr#/media/File:281_Tour_Magne_NIM_1008.jpg

p. 30-31

Les villes remparées en Gaule du Haut Empire jusqu'à l'antiquité tardive

Depuis l'organisation des provinces gauloises à l'époque augustéenne jusqu'à l'effacement du pouvoir romain au V^e s., nombre de villes de Gaule romaine se sont dotées de remparts au cours d'un processus discontinu à la fois en termes de chronologie et de répartition géographique. Depuis dix ans, on assiste à une accélération du renouvellement des connaissances sur un thème qui relève directement de l'histoire urbaine et politique des Gaules.

Les travaux qu'Adrien Blanchet avait publiés en 1907 dans un essai intitulé *Les enceintes romaines de la Gaule* ont été largement repris en 1931 dans le premier tome du *Manuel d'archéologie gallo-romaine* d'Albert Grenier : ils ont diffusé l'idée que seules les colonies avaient été fortifiées au début de l'Empire dans une Gaule fraîchement conquise tandis que les blocs utilisés en remploi dans les murailles tardives des chefs-lieux de cité trahissaient des constructions menées en catastrophe face aux « invasions barbares ». Les études monographiques de plusieurs enceintes depuis les années 1990 associées à l'organisation de plusieurs colloques (sur les enceintes augustéennes en 1985, sur celles d'Aquitaine en 2011, sur celles du Nord en 2015, sur celles du Haut Empire en 2018) ont permis de renouveler en profondeur les connaissances sur les villes remparées de Gaule.

Première vague de fortification urbaine aux premiers temps de l'Empire

Les opérations de conquête menées par César en Gaule s'achèvent en 51 av. J.-C. mais la véritable organisation administrative ne se met en place qu'après l'avènement d'Auguste à la fin du I^{er} s. av. J.-C. La plupart des villes remparées se situent dans la province gauloise la plus ancienne, la Gaule Narbonnaise : Arles (36 ha), Fréjus (35 ha), Nîmes (220 ha), Orange (70 ha), Saint-Paul-Trois-Châteaux (40 ha), Valence et Vienne (250 ha).

En Gaule Lyonnaise, seules deux villes reçoivent un rempart à l'époque augustéenne : la capitale provinciale, Lyon, et la nouvelle ville éduenne d'Autun qui prend le nom de ville forte d'Auguste (*Augustodunum*). Dans le courant du I^{er} s., Cologne (96 ha), Aix-en-Provence et Avenches (230 ha) reçoivent à leur tour une enceinte. La première ville de Gaule Belgique à être dotée de murs est Trèves (285 ha), probablement en 170. Entourée d'un long fossé séparant la ville de la campagne, Reims possède alors des arcs honorifiques qui matérialisent l'approche du forum mais ce n'est qu'à l'époque tardive qu'ils sont intégrés dans une fortification réduite.

Il faut garder à l'esprit que toutes les capitales de cités ne sont pas nécessairement remparées : les chefs-lieux d'Aquitaine restent des villes ouvertes durant tout le Haut Empire. En outre, plusieurs habitats indigènes fortifiés continuent d'être occupés à l'époque romaine comme La Courtine à Ollioules, le Marduel à Saint-Bonnet du Gard, Ensérune jusqu'à l'époque flavienne ou Ambrussum jusqu'au II^e s., même si leur rôle défensif diminue après la conquête. À Alésia, le tronçon de *murus gallicus* mis au jour avec ses longs clous de fer par E. Espérandieu à l'entrée orientale de la ville est daté du I^{er} s. ap. J.-C. tandis que le rempart gaulois en terre, pierre et bois de Besançon, chez les Séquanes, se maintient bien au-delà de la conquête.

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Les enceintes tardives

Avec les troubles qui affectent la Gaule Belgique à compter de la fin du III^e s., non seulement des fortins militaires jalonnent le territoire mais chefs-lieux de cités et agglomérations secondaires se munissent d'un rempart : Boulogne, Théroouanne, Vermand, Famars, Tournai, Bavay, Senlis. À la différence de Reims (55 ha), Langres (40 ha), Tongres (40 ha) ou Metz (40 ha), les remparts dont se dotent les villes de Belgique occidentale sont plus réduits, à Beauvais (10,7 ha), Soissons (13 ha), Amiens (20 ha) ou Arras (8 ha). Précédés de fossés et ponctués de tours circulaires en saillie, ces murs sont érigés en *opus mixtum*³ et reposent sur un soubassement de blocs de grand appareil en réemploi. Oscillant entre 270 et le début du IV^e s., la chronologie de ces remparts est en réalité mal connue, de même que leur raison d'être première : signe de la militarisation de ces villes ou réaffirmation de leur statut urbain, on ne sait.

Les 120 ha de Mayence constituent une exception, en comparaison des murs érigés autour du Mans (9 ha), Sens (25 ha), Nantes (18 ha), Rennes (10 ha), Évreux (9,5 ha), Tours (8 ha), Orléans (30 ha), Lutèce (9 ha), Meaux (6 ha), Chalon-sur-Saône (15 ha), Dijon (10 ha)...

Un certain nombre de villes proches des Alpes se dotent d'une enceinte au gré de l'évolution de leur statut juridique à l'époque tétrarchique, comme Grenoble entre 286 et 293, Genève, Die et probablement Gap – des enceintes qui possèdent les caractères d'un ouvrage ostentatoire témoignant de leur puissance, bien plus que ceux d'un rempart élevé à la hâte contre un ennemi.

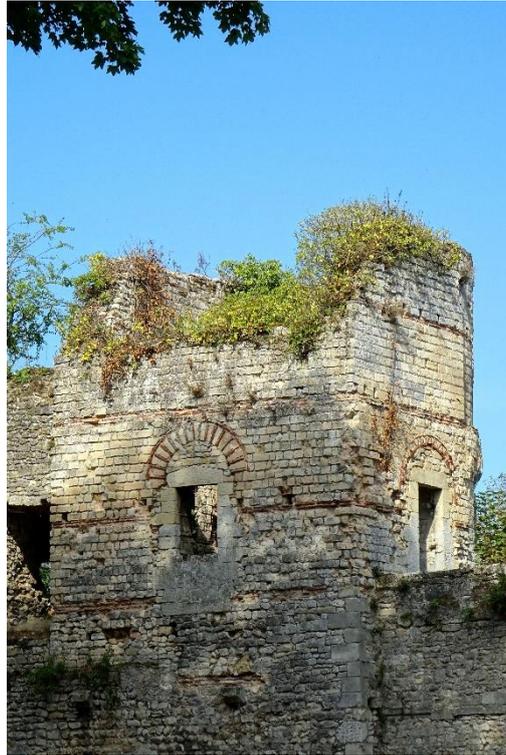
En Aquitaine, on peut distinguer deux phases de fortification : une première avec des enceintes urbaines resserrées mais relativement monumentales entre la fin du III^e s. et le début du IV^e s. (Périgueux, Bordeaux, Bourges, Poitiers, Saintes), une seconde avec des fortins en hauteur bien plus réduits au début du V^e s., souvent localisés au sud de la Garonne (Auch, Bazas, Lectoure, Saint-Bertrand-de-Comminges, Saint-Lizier, Saint-Léger). Dans les deux cas, il s'agit de murs en petit appareil avec des assises de briques.

Dax (12 ha) et Bayonne (10 ha) ont des remparts un peu plus étendus, sans doute construits dans la seconde moitié du IV^e s. avec des motivations ne se réduisant pas à l'urgence militaire. Bien que parfois qualifiés de "wisigothiques", les murs et les tours à talon rectangulaire de Carcassonne, en petit appareil de moellons quadrangulaires alternant avec des briques, sont eux aussi datés de la fin du IV^e s.

Les villes de la vallée du Rhône s'entourent d'un rempart réduit construit avec des blocs en remploi plutôt dans la première moitié du V^e s., sous la pression des troubles occasionnés par les Germains : c'est le cas de Nîmes, de Narbonne (16 ha) dont les murs sont attestés dans les années 460 par Sidoine Apollinaire, probablement d'Avignon (18 ha), peut-être également d'Arles, Béziers et Vienne. En somme, la floraison d'enceintes qu'a connue en deux temps la période tardive est un mouvement bien plus ample que celle des débuts de l'Empire.

³ Opus mixtum (appareil mixte) : il s'agit d'une technique de construction faisant alterner des assises de moellons quadrangulaires avec des assises de briques.

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.



Vestiges de la tour du rempart du IV^e s. de Senlis / *Augustomagus* connue sous le nom de Tour des Gardes. DR

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Senlis \(60\), ch%C3%A2teau royal, tour n%C2%B0 29 d e l%27enceinte gallo-romaine ou tour des Gardes, vue depuis le sud-est.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Senlis_(60),_ch%C3%A2teau_royal,_tour_n%C2%B0_29_d_e_l%27enceinte_gallo-romaine_ou_tour_des_Gardes,_vue_depuis_le_sud-est.jpg)



Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Courtine et tours romaines datant de la fin du IV^e s., ultérieurement intégrées dans les fortifications de la Cité médiévale de Carcassonne. © V. Barrière

p. 32-33

Securitas ou *dignitas* : à quoi sert le rempart ?

La possession d'une enceinte permet à une ville d'assurer elle-même sa protection en cas de péril : au-delà de son rôle strictement défensif, le rempart manifeste ainsi la puissance et la souveraineté d'une communauté. Comment savoir si ce sont les impératifs de sécurité ou les aspects ostentatoires et symboliques qui priment lorsqu'une ville se dote de murs ? Les raisons de construire un rempart s'inscrivent-elles dans une dynamique urbaine propre ou répondent-elles aux circonstances historiques extérieures ?

La floraison d'enceintes urbaines que l'on observe dans l'Italie tardo-républicaine s'explique dans le contexte de la municipalisation de la péninsule et de l'ascension de ses élites que la conquête a accélérée. Bien qu'un certain nombre de ces murs aient été mis à contribution lors des guerres civiles du I^{er} s. av. J.-C., on estime que c'est avant tout pour des raisons honorifiques que les villes d'Italie se sont dotées de remparts. Durant la période augustéenne, caractérisée par l'avènement universel de la paix à en croire le discours propagé par le pouvoir central, le phénomène de construction d'enceintes urbaines s'amplifie encore (Turin, Aoste, Fano, Saepinum, etc.) et touche également les provinces de Gaule (Arles, Fréjus, Nîmes, Orange, Vienne, Autun, etc.) ou d'Espagne (Barcelone, Conimbriga, etc.).

Dans un empire pacifié, disposer d'une enceinte pour une ville, c'est d'abord la preuve de la faveur impériale qui en a accordé l'autorisation, c'est aussi une fiction d'autonomie, une marque de puissance, et cela reste, comme à l'époque précédente, une affirmation sociale et politique des élites locales sur un territoire.

Des remparts faits pour être vus, pas pour servir

Alors que le *Princeps* a la main sur la quasi-totalité des légions depuis la réorganisation administrative des provinces de 27 av. J.-C., ce n'est pas l'insécurité qui explique la construction d'enceintes urbaines. Pierre Gros cite deux exemples évocateurs : à Carsoli en Italie centrale et à Bene Vagienna en Italie du nord, la construction du rempart s'est limitée à celle des portes et à quelques tours. On n'a pas jugé utile de bâtir de murs de courtine pour les relier ! Dans la colonie romaine d'August, les bâtisseurs se sont interrompus après avoir construit 900 m de rempart pour donner la priorité à la monumentalisation du centre urbain, au forum, aux temples et au théâtre. Est-ce à dire que les remparts ne servaient à rien et qu'ils n'étaient qu'une des composantes, splendide mais facultative, de la parure urbaine ?

Cette idée a trouvé de l'écho parmi les spécialistes des périodes voisines et, alors que dans un premier temps, les remparts du Haut Empire étaient présentés comme des exceptions, comme le fruit d'une parenthèse pacifique entre deux périodes de troubles continuels, on propose désormais d'expliquer un grand nombre de fortifications urbaines de la fin de l'Âge du fer et de l'antiquité tardive comme des constructions honorifiques ne résultant pas d'un besoin de protection. Difficile en effet de croire qu'au Mans, le décor soigné du parement de l'enceinte des Aulerques Cénomans aurait été érigé dans l'urgence sous la pression d'envahisseurs. Pour les enceintes de la fin de l'Âge du fer, la question n'est pas tranchée parmi les spécialistes : les *oppida* apparaissent au moment des raids menés par les Cimbres et les Teutons mais certains estiment que les formes de fortification gauloise présentent une

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

réelle efficacité défensive et ont évolué pour s'adapter aux techniques poliorcétiques⁴ des légions romaines quand d'autres insistent sur l'aspect ostentatoire de fortifications parfois trop longues et trop basses pour être défendues efficacement. Près du col de Saverne, dans le Bas-Rhin, le rempart du Fossé des Pandours se dresse au sommet d'une falaise abrupte qui n'avait pourtant nul besoin d'être fortifiée : l'enceinte sert aussi soit à manifester sa puissance de loin, soit à matérialiser une limite symbolique entre deux espaces.

Beaucoup d'investissement... pour rien ?

Pour en revenir à la Gaule romaine, difficile de croire tout de même qu'autant de villes aient investi autant de temps et d'argent pour construire des kilomètres de murs, des dizaines de tours et de portes monumentales en grand appareil si tout cela n'avait servi à rien. De nombreux marqueurs archéologiques prouvent que ces remparts sont fonctionnels, des chemins de ronde parcourent les murs de courtine, traversent les étages des tours et des portes, les vantaux et les herse des portes s'ouvrent et se ferment quotidiennement. Le frottement provoqué par le va-et-vient des parties métalliques de la herse est particulièrement visible sur la porte d'Arroux à Autun, de même que la porte Auguste à Nîmes a conservé des logements pour escamoter ses vantaux et des crapaudines pour qu'ils puissent pivoter. Ces enceintes sont un moyen efficace de contrôler les flux de personnes et de biens et remplissent ainsi davantage une fonction de police ou de douane qu'une fonction strictement militaire.

Parfois les remparts jouent d'autres rôles fonctionnels en complément de leur mission première : celui de Fréjus supporte l'arrivée de l'aqueduc, celui d'Autun joue un rôle de mur de terrasse pour la totalité de l'assiette urbaine.



⁴ Poliorcétique : terme désignant l'art d'assiéger les villes et, par extension, de les défendre contre les assaillants. En la matière, nous avons conservé les traités d'Énée le Tacticien, Philon de Byzance, Vitruve, Hygin et Végèce.

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Mur de courtine et tour de l'enceinte tardive du Mans / *Vindunum*. DR

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Enceinte_gallo-romaine_du_Mans.jpg



Les sillons permettant le mouvement des herses conservent des traces d'usure à la porte d'Arroux (Autun). © V. Barrière

p. 34-35

Comment dater les enceintes urbaines ?

Alors que la datation des fortifications urbaines des provinces gauloises de l'Empire constitue un enjeu historique de premier plan, elle repose souvent sur des bases fragiles et manque systématiquement de précision. Faut-il pour autant renoncer à mettre une date sur des chantiers qui durent plus d'une décennie ?

Longtemps, on a daté les remparts en les rattachant à la grande histoire comme si toutes les enceintes tardives de Gaule ne pouvaient qu'être une réponse aux incursions germaniques des IV^e et V^e s. Une autre méthode a consisté à les dater en se fondant sur l'examen des techniques de construction comme si le soin apporté à la mise en œuvre des matériaux, le choix d'un appareil constructif ou le recours à tel ou tel matériau étaient des critères de datation plutôt que des modalités de chantier répondant à de multiples facteurs, tels que la disponibilité des matériaux, les compétences de la main d'œuvre ou l'importance différenciée accordée aux composantes de l'enceinte. Peut-on sérieusement envisager que les assises horizontales de moellons quadrangulaires du rempart d'Autun, grossièrement taillées dans le granit côté ville et soigneusement taillées dans du grès fin côté campagne, ne soient pas contemporaines ? À l'évidence, non. Il est faux de voir dans le soin apporté à la taille des matériaux un indice de précocité comme il serait absurde de comparer les moellons des remparts de Fréjus, Valence ou Vienne pour espérer en tirer des datations relatives.

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

La datation stylistique des éléments décoratifs des portes est souvent utilisée mais, à supposer que l'on possède des jalons régionaux au décor identique qui soient datés sur d'autres critères, ce qui n'est pas souvent le cas, date-t-on autre chose que la finition des seules parties ornées du rempart ?

La possibilité de datations absolues

Et si le rempart arbore une inscription mentionnant son commanditaire, comme c'est le cas à Nîmes, faut-il pour autant l'accepter sans réserve ? La frise de la porte Auguste a livré une inscription indiquant que "L'imperator César Auguste, fils du divin César, consul pour la 11^e fois, lors de sa 8^e puissance tribunicienne, accorde les portes et les murs à la colonie", c'est-à-dire en 16-15 av. J.-C. Mais rien n'indique si cette date correspond à la décision impériale d'accorder à Nîmes le droit au rempart, à la pose de la première pierre, à l'achèvement de la porte sur laquelle figure l'inscription ou encore à la fin des travaux de l'enceinte urbaine. Quant à la datation stratigraphique des fouilles réalisées depuis plusieurs années par Richard Pellé (INRAP – IRAA) en plusieurs points du rempart nîmois, elle fournit un intervalle compris entre 5 av. J.-C et 20 ap. J.-C...

En matière de datation, le rempart d'Avenches constitue une exception : la dendrochronologie a permis de dater à l'année près l'abattage des arbres utilisés dans les fondations du rempart. En effet, l'enceinte de la capitale helvète traverse une zone marécageuse, au sud-ouest du lac de Morat, qui a conduit les bâtisseurs à utiliser des pieux de bois pour donner davantage de stabilité aux fondations du rempart. Ces dizaines de milliers de pieux enfoncés dans le sol de 60 à 180 cm, avec une densité qui peut atteindre 40 pieux au m², proviennent d'arbres abattus en majorité entre 72 et 77 ap. J.-C., dès les premières années du règne de Vespasien. Plusieurs données stratigraphiques confirment cette datation du début du règne de la dynastie flavienne. Exceptionnellement, ici, la concomitance avec les événements mentionnés par les sources textuelles peut être établie : les Helvètes, attaqués par les légions de Vitellius en 69, sont récompensés par Vespasien qui octroie à leur capitale le statut de colonie latine vers 71. C'est alors que débute l'élaboration du projet de construction d'un rempart autour d'Aventicum.



Vue du rempart d'Avenches et de la tour de la Tornallaz (saillante vers l'intérieur de la ville)
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Aventicum_remparts_20170409.jpg

p. 35

Un vestibule au seuil de la ville : les portes urbaines à cour intérieure

Par définition, une porte urbaine permet ou interdit le franchissement du rempart à qui veut entrer en ville ou en sortir. Souvent, le passage de la porte n'est constitué que d'une seule ligne de fermeture mais il existe une autre formule architecturale dont la Gaule possède quelques exemplaires : les portes à cour intérieure qui s'articulent autour d'un sas aux fonctions multiples.

L'enceinte urbaine est la matérialisation architecturale d'une délimitation dont les fonctions sont à la fois militaires, religieuses, juridiques, topographiques, symboliques mais dont la principale particularité est de séparer deux espaces distincts : l'espace *intra muros*, d'une part, urbain, enclos, protégé, l'espace *extra muros*, d'autre part, constitué par la campagne et la zone périurbaine où se regroupent les nécropoles.

Construite à l'intersection entre le rempart et une voie, la porte urbaine sert d'interface entre ces deux espaces qu'elle peut, alternativement, mettre en communication ou bien isoler. Les portes qui possèdent deux lignes de fermeture successives, séparées par une cour intérieure, offrent de meilleures possibilités de cloisonnement. Les historiens Tite Live et Appien décrivent des cas d'utilisation militaire de ce type de sas pour des portes de l'Italie républicaine où l'ennemi se fait piéger entre les deux lignes de fermeture mais ce dispositif est également parfaitement adapté à un contexte plus pacifique quand il s'agit de contrôler les flux de personnes entrantes ou bien de taxer les importations de marchandises.

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

En effet, que ce soit à la porte Auguste de Nîmes, à la porte d'Arroux à Autun, à la Porterie de la place du Capitole à Toulouse ou encore à la porte de l'Est à Avenches, les passages réservés aux piétons étaient séparés de la cour intérieure par des murs longeant la chaussée. Ces murs créent deux corridors latéraux indépendants de l'espace accessible aux véhicules et deviennent alors un moyen de canaliser les différents flux (marchandises / personnes, entrée / sortie). À Nîmes, ces murs sont percés de trois arcades ajourées qui font entrer la lumière dans les passages latéraux, tout en permettant aux gardes de garder un contrôle visuel sur ces couloirs. Par ailleurs, ce dispositif en pierre de taille accentue encore la monumentalité de l'entrée de ville.

Les variations formelles d'un dispositif rarement conservé

Plusieurs exemplaires de ces portes à cour sont attestés en Italie septentrionale (Aoste, Turin, Milan, Vérone, etc.) ainsi qu'en Italie centrale (Spello, Rimini, Saepinum, etc.) mais, dans les anciens territoires gaulois situés à l'extérieur de l'arc alpin, il en reste très peu : la cour quadrangulaire de la porte d'Auguste à Nîmes et la cour circulaire de la porte de l'Est à Avenches sont les seules à être entièrement visibles. La porte à cour qui s'ouvrait sur le flanc nord du rempart romain de Toulouse a été entièrement détruite en 1971 lors de la construction du parking souterrain de la place du Capitole : il est regrettable qu'on n'ait pas laissé le temps de fouiller cet édifice du début du I^{er} s. ap. J.-C., la seule porte à cour circulaire que l'on connaisse en France.

À cette courte liste, on peut ajouter la porte de la route de Roquemaure à Orange (partiellement visible en élévation), la porte du Cadereau à Nîmes (dont les fondations ont été repérées lors d'une fouille préventive en 1989), la porte de l'Ouest à Avenches (à qui on restitue une cour rectangulaire), la porte d'Arroux (dont la cour intérieure a laissé des traces sur le bâti conservé et en sous-sol), peut-être également la porte de la Butte à Lyon, la porte dite du *compendium* à Vienne, la porte de la Redoute à Arles et la porte d'Italie à Aix-en-Provence.



Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Vue de la cour intérieure de la porte Auguste (Nîmes), première du genre à être fouillée en 1849. © V. Barrière

p. 36-37

Construire un rempart : les enseignements du chantier de construction

Pour dépasser les débats sur la fonction des remparts et sortir des impasses de la datation, mieux vaut se concentrer sur la restitution du chantier de construction qui les a produits. Ainsi, on aborde de multiples sujets de fond : qui paie ? quelles sont les attentes du commanditaire ? sur quels postes les ressources financières ont-elles été investies ? combien de temps les travaux ont-ils duré ? En somme, il s'agit de chercher à comprendre le comment pour répondre au pourquoi.

Il est fondamental de considérer l'ensemble du processus de construction qui a abouti à la production du rempart urbain, à savoir l'organisation d'une succession d'opérations accomplies par des corps de métier distincts mais aussi la logistique que suppose la mise en place d'un approvisionnement continu et maîtrisé en matériaux de construction. En s'interrogeant alors sur la nature des décisions budgétaires opérées dans le choix des matériaux, on peut même reconstituer les réflexions de l'architecte face aux instructions du commanditaire.

Pour cela, il faut tout d'abord déterminer la nature des matériaux de construction employés afin d'identifier les carrières de provenance. Pour la construction du rempart d'Avenches, les pierres, le bois et le mortier de chaux utilisés étaient disponibles dans un rayon n'excédant pas 20 km : une partie de ces matériaux ont été acheminés sur le chantier par voie d'eau, en utilisant le lac de Morat, ce qui a permis de limiter les coûts par rapport au transport terrestre par chars à bœufs. En se fondant sur le calcul du volume des différents matériaux et sur le temps nécessaire à leur acheminement, Matthias Flück a pu estimer la durée du chantier de construction du rempart helvète entre 10 et 15 ans au maximum.

L'emploi raisonné et différencié des matériaux

Reste ensuite à déterminer quel emploi a été fait de chaque matériau au sein de l'enceinte, c'est-à-dire à comprendre quels critères techniques et esthétiques ont été retenus. Prenons l'exemple de la porte d'Arroux à Autun : deux assises de grès arkose servent de soubassement, à l'interface entre les fondations et le reste de l'élévation réalisée en blocs de calcaire oolithique. Ce choix est d'abord technique dans la mesure où d'une part le grès arkose supporte bien mieux les variations d'humidité qui affectent continuellement les assises les plus proches du sol et où d'autre part cette roche est peu adaptée à la réalisation d'un décor sculpté. D'un point de vue esthétique, le calcaire blanc des carrières de Fontaines, situées à 35 km à vol d'oiseau du chantier, est une pierre lumineuse permettant une mise en œuvre très nette du grand appareil, où les joints deviennent presque invisibles, et la réalisation d'un décor sculpté destiné à impressionner les passants : des impostes au sommet des piédroits, des archivoltes extradossées soulignant chaque baie, des entablements couronnant chacun des deux niveaux et une galerie d'arcades ornées de pilastres cannelés aux chapiteaux corinthiens.

Les constructeurs du rempart éduen sont donc allés chercher leurs matériaux trois fois plus loin que le grès arkose, disponible à une douzaine de kilomètres seulement de la ville. Toutefois, ces carrières de calcaire étaient situées non loin de la voie romaine reliant Autun à Chalon, axe qui a facilité l'acheminement de ces matériaux de construction.

Restituer l'économie du chantier de construction du rempart

Enfin, il faut envisager le critère économique et évaluer la fréquence ou la rareté de l'emploi de chaque matériau, étant entendu que plus la carrière est éloignée, plus le coût logistique de son acheminement sur le chantier augmente.

Ce travail est à faire pour chaque composante de l'enceinte, murs, portes et tours, afin d'établir quel équilibre a été trouvé entre ces trois facteurs en étroite interaction. On comprend alors la logique d'épargne qui a animé le chantier de construction du rempart d'*Augustodunum* : l'utilisation du matériau le plus proche quand c'est possible (pour les parties dissimulées au regard) et un approvisionnement plus lointain, lorsque c'est nécessaire (pour les parties visibles). Dans ce choix, les trois critères, technique, esthétique et économique, s'équilibrent : le granite, se prêtant moins que le grès fin à une taille sous forme de moellons quadrangulaires bien réguliers, est relégué au niveau du parement le moins visible (qui sert de mur de terrasse, côté ville) et au sein du noyau du mur. Ce matériau économique que l'on extrait à 1,5 km au sud d'Autun, plus dur que le matériau retenu pour le parement extérieur du rempart, offre de meilleures qualités de résistance à l'humidité des terres contenues par le rempart, côté ville, que le grès fin. Techniquement, le granite présente en effet les défauts de ses qualités : sa résistance au temps et aux intempéries le rend cassant quand il est travaillé par un tailleur de pierre. Du point de vue logistique, l'avantage est évident : l'exploitation d'une carrière aussi proche du chantier réduit considérablement les délais et les coûts de transport.

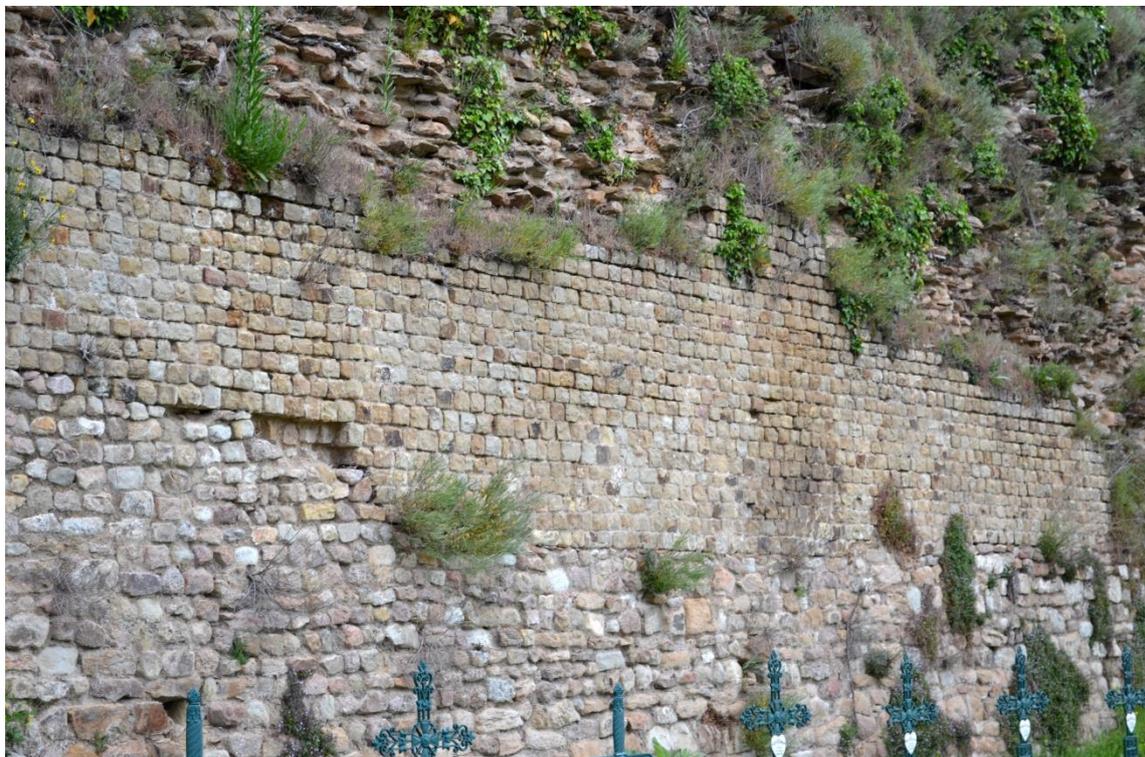
L'enceinte d'Autun avec ses 4 portes monumentales, ses 58 tours et ses 6 km de murs de courtine, a donc demandé 203 000 m³ de matériaux (env. 548 000 t.) qui se répartissent à 98 % dans le petit appareil maçonné et à moins de 2 % dans les parties les plus visibles, réalisées en grand appareil, le corps central des portes urbaines. Si on ajoute le parement en grès fin du rempart, la partie visible du rempart correspond seulement à 11 % du volume total des matériaux employés – l'essentiel d'entre eux demeurant invisibles ou peu visibles des voyageurs. Le matériau le moins employé pour les parties visibles est aussi le matériau le plus employé au niveau global et le plus accessible, le granite à deux micras de Couhard, disponible à moins de 2 km du chantier.

À titre de comparaison, pour le rempart de Vienne qui compte 10 portes et 58 tours réparties sur un rempart de 7 km de long, le volume des matériaux nécessaires a été estimé à env. 204 000 m³, 157 500 m³ de maçonneries (dont env. 357 000 t. de pierre) et 47 250 m³ de mortier dont un tiers de chaux.

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.



Façade de la porte d'Arroux avec son soubassement en grès arkose et son parement en calcaire oolithique blanc des carrières de Fontaines, sur la côte chalonnaise. Malgré l'éloignement de cette carrière, le choix a été fait de recourir à un matériau disponible sur le territoire éduen – indice de l'implication des élites locales dans la construction du rempart d'*Augustodunum*. © V. Barrière



Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Vestiges du parement du rempart d'Autun au niveau du cimetière de la rue Gaston Joliet : le parement visible depuis la campagne est réalisé en moellons de grès fin, soigneusement taillés, tandis que le noyau interne du mur et le parement côté ville sont constitués de moellons irréguliers et de déchets de taille de granit local. © V. Barrière

p. 38-39

La seconde vie des remparts gallo-romains

Comment les vestiges des remparts gallo-romains que nous conservons aujourd'hui ont-ils traversé les 15 à 20 siècles qui les séparent de leur construction ? La plupart d'entre eux ont servi de carrière de matériaux dès l'antiquité tardive et jusqu'au XIX^e s. alors que des tentatives de législation pour protéger ces ruines se mettaient en place, avant même qu'elles ne soient perçues comme patrimoniales.

La plupart des remparts des villes gallo-romaines ont été démantelés, les vestiges arasés et les matériaux réemployés mais ceux qui sont parvenus jusqu'à nous le doivent aux nouveaux usages qui leur ont été attribués au fil des siècles.

Si le rempart d'*Augustodunum* est aussi bien conservé, c'est notamment parce que la fortification moderne d'Autun, mise en place à compter de la fin du XV^e s., s'appuie sur une grande partie de son tracé. À Orange, on estime que l'essentiel du rempart antique a été détruit au moment de l'édification du système de fortification moderne de Maurice de Nassau dans les années 1620 mais une partie de la porte urbaine mise au jour route de Roquemaure en 1930 doit sa conservation à la présence d'une tour de plan carré, érigée depuis l'époque médiévale. Quant au rempart gallo-romain de Bourges (*Avaricum*), construit au IV^e s. pour enserrer une surface réduite de 25 ha, il n'est progressivement démantelé qu'à partir de la fin du XII^e s. lorsqu'une seconde muraille le remplace : c'est alors que l'on retrouve une partie de ses matériaux réemployés dans d'autres constructions du centre urbain.

À Toulouse, la fortification des deux tours de la porte orientale de l'enceinte antique a donné lieu, au XII^e s., à la construction du Château Narbonnais, siège du pouvoir comtal de Toulouse. Il en va de même à Nîmes avec les deux tours de flanquement de la porte Auguste qui deviennent le cœur d'un véritable château fort, le Château Royal, à la fin du XIV^e s.

Des vellétés de protection des fortifications antiques...

Quand les remparts gallo-romains n'ont pas été intégrés dans les systèmes de fortification médiévaux et modernes, ils ont été percés de nombreuses brèches pour faciliter la circulation et, le plus souvent, démantelés pour récupérer les matériaux de construction. Les autorités municipales ont parfois tenté de lutter contre ces pratiques, comme à Avenches, en 1536, où l'article 113 du Statut de la ville indique : « Murailles de l'ancienne ville ne doivent être demolies. Affin que la Postérité puisse voir les vestiges de l'enceinte de l'ancienne Ville d'Avenche, il est interdit de prendre aucune pierre dans les anciennes Murailles de ladite enceinte, moins les démolir, sous le Ban de cinq florins par char. ». Une mention postérieure ajoute : « a moins de nécessité pour le public. Cette adjonction est du 5 décembre 1743 ».

On observe la même évolution à Autun : à partir du milieu du XVII^e s., les autorités locales s'opposent à la destruction par les particuliers des remparts romains jusqu'à ce qu'en 1769 elle décide d'en vendre elle-même les matériaux. L'affaire Tacot illustre ce changement dans la perception que les autorités

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

locales ont de l'enceinte antique. En 1786, un procès fut intenté par la municipalité à Guillaume Tacot, propriétaire terrien à l'est de la ville. On lui reproche d'avoir détruit un tronçon du rempart et une tour qui divisaient en deux l'une de ses parcelles cultivées afin d'en récupérer les matériaux. Étant donné que le rempart ne saurait relever de la propriété privée, il fut condamné à la fois pour vol de matériaux et pour avoir accaparé la surface de terrain sur laquelle s'étendait le rempart. Il n'est nullement condamné pour dégradation du patrimoine antique mais bien pour avoir fait subir à la ville un préjudice financier en la privant de potentiels matériaux de construction qui lui appartenaient. Le propriétaire de la parcelle fut d'ailleurs condamné à payer la fin des travaux de pavage de la place du Champ de Mars que la mairie peinait à financer, avant que la ville ne soit à son tour condamnée pour abus de pouvoir. Le rempart antique n'est pas considéré comme un témoin du passé qu'il faudrait conserver mais comme une ressource financière. Une délibération de la mairie datée de 1788 le confirme : « Les murs d'Autun [ceux de l'enceinte moderne] ayant besoin d'être réparés à raison des brèches qui s'y trouvent et n'ayant pas grandes ressources dans nos finances, nous imaginâmes d'en trouver dans la vente des matériaux qu'on aurait, en détruisant d'anciennes tours qui se trouvent dans l'enceinte [antique] et qui sont inutiles et en réduisant les murs à 15 pieds de hauteur [4,80 m]. ».

... à leur patrimonialisation à partir des années 1840

Ce choix autunois d'adjudication des matériaux et de vente de terrains du domaine public fait écho à celui, dénoncé en 1832 par Victor Hugo dans *Guerre aux démolisseurs*, des autorités locales de Laon dans l'Aisne, cette fois au détriment d'une tour du X^e s.

Le XIX^e s. voit à la fois l'accélération du démantèlement des remparts antiques, devenus des obstacles à l'expansion urbaine et à l'élargissement des voies, ainsi que la mise en place progressive et partielle d'une protection de ces vestiges classés Monuments historiques – ce qui n'empêche pas d'importantes destructions jusqu'à la fin du XX^e s. lorsque des projets urbains sont jugés prioritaires.



Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.

Vue du rempart antique d'Autun le long du boulevard Mac Mahon. Les vestiges du parement gallo-romain sont circonscrits par les réfections et les réaménagements perpétrés au cours des siècles. DR



Exemple d'arasement d'une tour et du mur de courtine du rempart de Nîmes, récemment remis au jour au pied du musée de la Romanité et du musée des Cultures Taurines. DR [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jardin_du_Mus%C3%A9e_de_la_Romanit%C3%A9_\(vestige_du_rempart_roman\).jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jardin_du_Mus%C3%A9e_de_la_Romanit%C3%A9_(vestige_du_rempart_roman).jpg)

Vivien Barrière, Dossier. Les enceintes urbaines en Gaule. Défendre et définir la ville, *Archéologia*, 609, mai 2022, p. 26-39.



Le rempart gallo-romain d'*Avaricum* / Bourges, avec son alternance d'assises de moellons quadrangulaires et de briques cuites, sert de soubassement aux façades du palais Jacques-Cœur construit au milieu du XV^e s. DR https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bourges_-_Palais_Jacques_Coeur_-724.jpg?uselang=fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Vivien Barrière, « Un sas entre ville et campagne : les portes à cour intérieure en Gaule (Cisalpine comprise) », dans Claire Besson, Olivier Blin et Bertrand Triboulot, *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, Bordeaux, 2016, p. 47-62.

Vivien Barrière, « Aspects économiques de la construction du rempart d'Augustodunum (Autun) : origine des matériaux rocheux et première approche quantitative », dans C. Courault, C. Marquez (dir.), *Quantitative studies and production cost of Roman public construction*, Cordoue, 2020, p. 291-332.

Didier Bayard et Jean-Pascal Fourdrin (dir.), *Villes et fortifications de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*, dans *Revue du Nord*, n° 26, 2019.

Matthias Flück, « Moenia lata vide ». *Die Römische Stadtmauer von Aventicum / Avenches (Kanton Waadt, Schweiz)*, Lausanne, 2020.

Marc Heijmans, *La mise en défense de la Gaule méridionale aux IV^e-VI^e s.*, dans *Gallia*, 63, 2006, p. 59-74.

Sophie Krausz, « L'art de la fortification celtique : architecture et ingénierie des systèmes défensifs », dans Anne Villard-Le Tiec (dir.), *Architectures de l'âge du fer en Europe occidentale et centrale*, Rennes, 2018, p. 239-255.